

Tarifs applicables au 08 Décembre 2017

TRANSACTION - VENTE

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un acte écrit contenant l'engagement des parties. Elle sera d'un montant maximum fixé conformément au barème ci-après. Les honoraires ci-dessous sont à la charge de l'acquéreur.

Notre agence est susceptible de vous présenter des biens dans le cadre d'une relation inter cabinet. En cas de négociation, le barème qui s'applique est celui de l'agence détentrice du mandat.

5 % avec un minimum de 9000 euros TTC

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Les honoraires sont partagés entre le bailleur et le locataire selon les modalités définies à l'article 5-1 de la loi , avec un plafonnement de la part locataire de 10 euros/m2 pour les prestations 1,2,3 et pour la prestation 4 à 3euros/m2.

Honoraires relatifs :	Part bailleur	Part locataire
- à la visite de lieux	1.5% *	1.5 %*
- à la constitution du dossier	1.5% *	1.5% *
- à la rédaction du contrat	1.5% *	1.5% *
- à la réalisation de l'état des lieux	1.5% *	1.5% *

*** du loyer annuel hors charges**

GESTION LOCATIVE

Réalisée par NESTE NN Gestion Locative (SARL IVS)

Honoraires : **5.5% HT** des encaissements

Garantie Loyers Impayés : sur demande

Aide à la déclaration de revenus fonciers : oui

